

Échange de Ressources Communautaires

La mission

Mieux soutenir les communautés, les groupes de base et les peuples autochtones pour la promotion et la défense de leurs droits dans le contexte d'investissements internationaux et d'activités de développement, en facilitant l'accès à des collaborations dans divers domaines d'expérience et en co-crédant des stratégies efficaces qui renforcent le pouvoir communautaire et le développement dirigé par la communauté.

Plus précisément, l'Échange de Ressources Communautaires (ERC) a pour objectifs de:

- Faciliter un échange et une collaboration multidimensionnels qui répondent aux besoins, défis et priorités auto-identifiées des personnes qui seront ou ont été lésées par des investissements internationaux et des activités de développement ;
- Atteindre plus de communautés et faciliter leur accès à un soutien plus complet dans les domaines stratégiques suivants: recherche corporative et financière, accès à une voie de recours, organisation communautaire, plaidoyer et campagnes, expertise scientifique et technique, et support en matière de sécurité ;
- Renforcer la capacité des collaborateurs et collaboratrices de l'ERC à soutenir les communautés en:
 - ☐ Augmentant le nombre de personnes qui peuvent réaliser les stratégies utilisées par les collaborateurs et collaboratrices de l'ERC; et
 - ☐ Mobilisant des ressources pour être en mesure de mieux répondre aux besoins existants.
- Générer des informations afin de:
 - ☐ Fournir de meilleurs conseils stratégiques pour les futures demandes de soutien en apprenant des collaborations sur ce qui fonctionne;
 - ☐ Fournir aux collaborateurs et collaboratrices des contributions pour les débats sur les politiques et les réformes systémiques; et
 - ☐ Fournir aux collaborateurs et collaboratrices du matériel pour les campagnes de communication stratégique.

Les principes de l'Échange de Ressources Communautaires

- Le système soutient les efforts qui contribuent à renforcer le pouvoir collectif au niveau communautaire, à défendre les droits humains, à faire progresser la justice sociale et environnementale et à tenir les investisseurs internationaux et les acteurs du développement responsables des violations qu'ils causent.
- Le système est co-créé et dirigé par les personnes qui l'utilisent, représentant la diversité des communautés et de la société civile dans son ensemble - des cultures différentes, avec des expériences vécues différentes et qui utilisent des stratégies différentes.
- Le système valorise toutes les compétences, expériences et expertises, facilitant des collaborations dirigées par les communautés affectées et responsables devant elles.

- Le système est accessible, transparent, pratique, flexible et réactif tout en maintenant un engagement commun en matière de sécurité et d'efficacité.
- Le système donne la priorité à l'allocation des ressources et au renforcement des capacités au plus près de la communauté.
- Le système complète, sans remplacer ou dupliquer, les réseaux existants (formels et informels), renforçant la collaboration qui existe déjà et facilitant une meilleure coordination entre les organisations et les stratégies.
- Le système cherche à élargir le pool de financement existant et évitera de concurrencer ou de détourner les ressources des collaborateurs et collaboratrices.

La structure de l'ERC

La participation à l'Échange de Ressources Communautaires est ouverte à tout le monde. Le système aura les rôles suivants: coordinateur/rice, facilitateurs et facilitatrices régionaux, collaborateurs et collaboratrices, noyaux, groupes de travail sur les subventions.

Secrétariat: L'ERC sera appuyé par une partie du personnel du Secrétariat composé d'un(e) coordinateur/rice ERC et de facilitateurs et facilitatrices régionaux (FR). Les FR seront hébergé(e)s dans des organisations existantes des régions qu'elles desservent. L(e)a coordinateur-ice ERC sera également hébergé(e) dans une organisation ou un réseau existant.

- Les facilitateurs et facilitatrices régionales auront pour rôle de :
 - ☐ Identifier et recruter des collaborateurs et collaboratrices dans leurs régions;
 - ☐ Servir de point de réception des demandes;
 - ☐ Faciliter les collaborations. Pour ce faire, ils assureront la liaison avec les parties prenantes locales et nationales, y compris les noyaux nationaux, pour développer une compréhension des contextes et des acteurs régionaux et nationaux.
- Le(a) coordinateur/rice ERC coordonnera les facilitateurs et facilitatrices régionales et le système dans son ensemble, et contribuera à la sensibilisation, à la collecte de fonds, à la gouvernance, à la gestion des données et aux systèmes de communication, à l'apprentissage, etc.

Collaborateurs et collaboratrices: personnes qui participent au système. Les collaboratrices n'ont pas besoin d'être des membres formels d'une organisation ou d'un réseau, et peuvent être: des communautés, des organisations, des associations, des mouvements sociaux, des universitaires, des experts, des investisseurs socialement responsables et des bailleurs de fonds activistes, etc. Les collaborateurs et collaboratrices peuvent apporter leur soutien ou demander un soutien. Généralement ils/elles auront accepté d'être disponibles pour répondre aux demandes de l'ERC, tenir à jour leurs coordonnées et respecter les principes de l'ERC (par exemple, la collaboration responsable et axée sur la communauté, ainsi que le renforcement des capacités).

Le(a) coordinateur/rice ERC et les FR maintiendront une base de données des collaboratrices et collaborateurs organisée par stratégie, pays et autres informations pertinentes. En général, on ne s'attend pas à ce que les collaborateurs dans un domaine stratégique donné se coordonnent entre eux. Il y aura plutôt une liste de contacts et de réseaux existants à laquelle les FR pourront accéder

individuellement ou en tant que sous-groupe, selon les besoins spécifiques de la demande. Cependant, la stratégie pour le soutien en matière de sécurité aura une attention particulière pour que les ressources puissent être identifiées plus rapidement et de manière plus complète. La base de données ne sera pas accessible au public mais sera accessible via les FR et les noyaux.

Noyaux: les collaborateurs et collaboratrices sont un point d'entrée soit vers un pays (noyaux nationaux), soit vers des réseaux au sein d'une stratégie particulière (noyaux de stratégie), ou à une intersection (noyau de stratégie régionale). Il peut y avoir plusieurs noyaux au sein de chaque pays ou stratégie. Les noyaux peuvent aider à examiner et contrôler les demandes et à identifier les collaborateurs potentiels. L'organisation hébergeant un ou une FR pourrait servir de noyau national.

Groupes de travail sur les subventions: au minimum, chaque région aura un groupe de travail sur les subventions qui aidera à examiner et à approuver les demandes de soutien financier. Le groupe de travail sera composé de communautés et d'organisations de cette région.

Structure de la phase pilote de l'Échange de Ressources Communautaires

- La Coalition pour les droits humains dans le développement accueillera l'ERC pilote pendant une période initiale de trois ans.
- Le (a) coordinateur-riche ERC sera hébergée par le Secrétariat de la Coalition.
- Il y aura trois FR, en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Les emplacements exacts des RF restent à déterminer. Les FR seront hébergé(e)s par des organisations existantes (membres de la Coalition ou non).
- Les FR seront assisté(e)s par les coordinateurs et coordinatrices régionales de la Coalition ainsi que le personnel du secrétariat de la Coalition.
- Un comité consultatif sera mis en place pour informer et guider la mise en œuvre du pilote. Les membres du comité consultatif seront choisis parmi ceux qui auront formellement exprimé leur intérêt et représentent une diversité en matière de répartition géographique, genre, race et caractère autochtone, capacités; mais aussi d'autres types de diversité : compétences, expertise, relations, secteur de travail, type de groupe, etc.
- Le groupe de travail sur le Partenariat d'Engagement Communautaire de la Coalition servira initialement de groupe de travail sur les subventions. Par la suite, il sera élargi et restructuré pour créer trois groupes de travail régionaux.

Demandes de collaboration

Qui peut soumettre une demande de collaboration ?

L'ERC est conçu pour répondre aux initiatives communautaires. L'ERC est ouvert aux demandes venant de tout type de groupe - de membres d'une communauté, de groupes locaux, nationaux ou internationaux. Cependant, si les demandes de collaborations de niveau 2 ou 3 (voir ci-dessous) ne sont pas soumises par des personnes directement affectées par une activité d'investissement international ou

de développement, la personne ou le groupe présentant la demande doit montrer qu'il présente la demande en pleine connaissance et avec le consentement des personnes directement concernées. Pour les demandes impliquant un soutien financier, la priorité sera donnée aux demandes élaborées par un groupe ou un collectif, sauf s'il s'agit d'une demande de soutien en matière de sécurité pour les défenseur(e) de droits humains.

Sur quel sujet ?

L'ERC répondra aux demandes impliquant des communautés et des groupes de base défendant leurs droits humains, y compris le droit à un environnement sain, dans le cadre d'activités d'investissements internationaux ou de développement. Cela comprend les activités financées par des banques de développement nationales, régionales ou internationales, des banques commerciales internationales ou des multinationales. L'ERC acceptera les demandes d'assistance portant sur des impacts négatifs déjà survenus, ainsi que les demandes visant à éviter ou à prévenir des impacts négatifs. Cela peut impliquer des efforts pour assurer une participation communautaire significative à un projet, ou pour lutter contre un projet qui ne correspond pas aux priorités de développement local et aux visions pour l'avenir.

Les demandes d'informations de niveau 1 ne doivent pas nécessairement être spécifiques à une activité d'investissement ou de développement international.

Comment ?

Un formulaire de demande sera disponible en plusieurs langues pour renseigner quelques informations, par exemple qui fait la demande, relation avec la communauté affectée, avec quelle (s) organisation (s) ils travaillent; ce qu'ils savent du projet / investissement; si possible quelles collaborations / stratégies sont recherchées; quel résultat est attendu, une référence ou une recommandation et tout éventuel problème de sécurité concernant les communications.

Il n'est pas réaliste de penser que la plupart des communautés ou même des organisations locales connaîtront l'ERC et y accéderont directement. Par conséquent, bien que les demandes des membres de la communauté et des groupes de base soient encouragées, la sensibilisation ciblera les groupes nationaux et les mouvements sociaux plus larges qui travaillent déjà avec les groupes locaux et les communautés et auxquels les communautés locales font confiance pour servir de lien avec l'ERC.

Quand ?

Les demandes de collaboration peuvent être soumises à tout moment et seront traitées par les FR de façon continue. Les décisions de financement, pour les collaborations qui ne sont pas autofinancées, se feront par le biais d'appels à propositions réguliers (en plus de la possibilité de répondre aux demandes urgentes entre les appels programmés).

Etablir la connexion

Types de collaboration

Les différents types de collaboration qu'offre l'Échange de Ressources Communautaires sont expliqués ci-dessous. L'engagement avec l'ERC peut se terminer après un premier niveau ou se poursuivre au niveau suivant, sur demande de la personne qui avait soumis la première demande.

- Niveau 1: demandes d'informations. Si la demande est relativement spécifique et simple, le ou la FR y répondra directement, en fournissant des informations, des connexions rapides ou simplement des conseils concernant les options de plaidoyer. Les demandes ne doivent pas nécessairement porter sur une activité d'investissement ou de développement international spécifique. L'ERC héberge une bibliothèque de ressources en ligne et peut recommander des manuels et des boîtes à outils pertinents.
- Niveau 2: faciliter des collaborations. Le ou la facilitatrice régional(e) identifiera les collaborateurs et collaboratrices potentiel(le)s pertinent(e)s pour les objectifs des collaborateurs (trices) qui ont soumis la demande. Sur requête, les FR peuvent aider - avec ou sans le soutien d'autres collaborateurs/rices - à cartographier les acteurs (investisseurs, entreprises, etc.) impliqués dans les activités affectant les demandeurs. Une fois que le ou les collaborateurs potentiels ont été identifiés, les FR peuvent faciliter une discussion entre toutes les parties afin de garantir la clarté des activités à entreprendre, des rôles de chaque collaboratrice et du budget, le cas échéant. Le résultat de la discussion peut être reflété dans un protocole d'accord officiel (PAO), une lettre, un enregistrement audio ou tout autre format utile pour les parties. Le ou la facilitateur/rice régional(e) surveillera la mise en œuvre du plan. Ces collaborations peuvent être autofinancées (par exemple, le (a) collaborateur/rice peut avoir un budget ou offrir un soutien volontaire), ou peut inclure une demande de financement allant jusqu'à 5000 dollars américains.
- Niveau 3: faciliter des collaborations nécessitant un financement substantiel. Les collaborations de niveau 2 qui ont épuisé l'autofinancement et/ou le soutien volontaire et nécessitent un financement plus substantiel (5 000 à 30 000 dollars américains) peuvent faire une demande de financement supplémentaire dans le cadre d'une collaboration de niveau 3.

Pour les trois années de la phase pilote de l'ERC, les collaborations de niveau 3 ne seront possibles qu'à condition que les ressources nécessaires et additionnelles soient disponibles.

Etude des demandes

Le ou la FR traitera les demandes de collaboration sur une base continue. Une consultation supplémentaire avec le (s) collaborateur (s) présentant la demande peut être nécessaire pour comprendre quel type de collaboration répond le mieux à leurs besoins. Les FR, avec l'assistance des noyaux nationaux si nécessaire, effectueront une diligence raisonnable supplémentaire sur les demandes des niveaux 2 et 3.

Construire la collaboration

Après avoir reçu une demande, le ou la facilitatrice régional(e) identifiera des collaborateurs et collaboratrices potentiel(le)s dans le cadre des stratégies pertinentes et aussi près que possible des demandeuses. Lorsque la capacité ou la disponibilité locale n'est pas adéquate ou disponible, le secrétariat cherchera un(e) collaborateur/trice régional(e) ou international(e) qui pourrait, seul(e) ou de préférence en partenariat avec une organisation locale, répondre à la demande. Le ou la FR peut contacter des collaborateurs potentiels spécifiques de la base de données, consulter les noyaux thématiques pour aider à identifier les collaborateurs, ou envoyer un appel ouvert à une partie des collaborateurs de la base de données.

Le ou la facilitateur/ric(e) régional(e) organisera les discussions initiales entre l(e)a demandeur (se) et les collaborateurs potentiels jusqu'à ce qu'un accord mutuel soit trouvé. La décision finale quant à savoir qui est impliqué dans la collaboration appartient au demandeur/à la demandeuse avec l'accord des autres collaborateurs/rices.

Le ou la FR facilitera d'autres discussions, au besoin, entre les collaboratrices pour leur permettre de créer ensemble un plan d'action. Le ou la FR veillera à ce que le résultat de ces conversations soit documenté afin d'assurer une clarté et une compréhension commune: des activités à entreprendre, la chronologie, les rôles des collaborateurs, le budget, le cas échéant; et comment les connaissances, les expériences et les résultats peuvent être utilisés après la collaboration. Les collaborateurs doivent également s'entendre sur la manière de résoudre tout différend qui surviendrait. La documentation pourrait prendre la forme d'un mémorandum d'accord ou de tout autre format approprié et utile pour les collaborateurs.

Décisions de financement

Les demandes de soutien financier pour mettre en œuvre des collaborations seront examinées par les groupes de travail régionaux sur les subventions. Les conditions et les délais de candidature seront publiés. Les groupes de travail régionaux sur les subventions classeront les demandes par ordre de priorité en fonction des besoins nationaux et régionaux. Les procédures de financement d'urgence seront également publiées.

Subventions dans la phase pilote ERC

La phase pilote n'aura pas la capacité d'accepter les demandes urgentes de financement entre les appels programmés. Les FR pourront toutefois fournir des informations sur d'autres organisations qui offrent un financement d'urgence aux Défenseur(e)s de Droits Humains.

Mise en œuvre de la collaboration

Le travail de mise en œuvre des activités (plaidoyer, recherche, etc.) sera effectué par les collaborateurs.

Les Facilitateurs Régionaux ne participeront pas activement à cette phase de la collaboration.

Les FR feront toutefois un suivi périodique avec les collaborateurs pour s'assurer que la collaboration se déroule de manière satisfaisante et pour voir si un soutien supplémentaire est nécessaire. Le ou la collaborateur/ric(e) qui a fait la demande d'origine peut également demander un soutien supplémentaire

si nécessaire. Les FR faciliteront une réunion d'évaluation après l'achèvement du plan pour tirer les leçons apprises pour les collaborations futures.

Gouvernance et Apprentissage

Gouvernance

L'Échange de Ressources Communautaires sera gouverné de manière collaborative. Le succès de l'ERC dépend d'un sentiment d'appropriation collective dans lequel il y a un intérêt partagé à maintenir le système financé et à fonctionner efficacement. Les communautés et les groupes locaux seront représentés dans les structures de gouvernance

L'ERC rendra compte annuellement du nombre de demandes reçues, des collaborations facilitées et du budget dépensé.

Gouvernance de la phase pilote

- La Coalition pour les droits humains dans le développement accueillera le pilote. La Coalition est coordonnée par un comité directeur dont les membres siègent pour des mandats renouvelables de deux ans. La majorité des membres du comité directeur sont originaires des pays du Sud.
- En outre, un comité consultatif sera créé pour fournir des informations sur la mise en œuvre du projet pilote et participer à son examen à la fin de la période de trois ans.

Renforcement des capacités et apprentissage

Les facilitateurs et facilitatrices régionaux/ales utiliseront un système de suivi des cas pour enregistrer les collaborations faites, les stratégies employées, les résultats et les leçons apprises pour ce travail collectif, en s'inspirant d'une courte évaluation des collaborateurs.

Le « *matchmaking* » donnera la priorité aux collaborateurs locaux. Les collaborateurs sont encouragés à renforcer leurs capacités en s'associant à d'autres sur des activités. Les décisions de financement pour les collaborations de niveau 2 et 3 donneront la priorité aux collaborations qui peuvent démontrer qu'elles contribueront au renforcement des capacités.

L'ERC permettra aux collaborateurs de partager les leçons apprises entre eux. Les échanges de communauté à communauté seront proposés comme un type de collaboration. Si le financement le permet, des échanges pourraient avoir lieu entre collaborateurs au niveau national ou régional pour échanger des compétences et des expériences.